Certificat d'immatriculation

2189

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. AM-482-WR	B 05/03/2010

C.1 AFTRAL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3
46 AVENUE DE VILLIERS

75847 PARIS CEDEX 17

D.1 TEMSA

D.2 TMF62GB124cv

D.2.1

D.3 TOURMALIN LIGHT 12

E. NLTTMSF6L01000091

F.1	19000	F.2	19000	F.3	22500		
G	11645	G.1	11570				
J	M3	J.1	TCP	J.2		J.3	CAR
K	L-0035-15-00						
P.1	6692.4	P.2	215.4	P.3	GO	P.6	18
Q		S.1	55	S.2	12	U.1	89
U.2	1875	V.7		V.9	0555*0651G	Euro	5

X.1 VISITE AVANT LE 12/05/2016

Y.1	46	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.76	Y.6	52.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 03/02/2016

Z.1 RALENTISS. +250 KG

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

AM-482-WR 03/02/2016

2016AK86687

NLTTMSF6L01000091

TEMSA

AFTRAL

CRFRAAM482WR3NLTTMSF6L01000091310030S3TCP<<<

CAR<TEMSA<<<<<<<<<TOURMALIN<LIG2016AK8668748

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

..... Date ⌊⌊ ⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registracijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

Communauté européenne

2016AK86687

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas limitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE: mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.3) Mentions spécifiques

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S060J147 A 17/06/2025 AM-482-WR	S060J147 A 01/01/2025 AM-482-WR
S060J147 S 01/08/2024 AM-482-WR	S060J147 A 11/06/2026 AM-482-WR
S060J147 A 18/12/2025 AM-482-WR	S060J147 A 03/01/2024 AM-482-WR
S060J147 S 15/02/2024 AM-482-WR	S060J147 A 31/08/2024 AM-482-WR

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : J005547100

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	12/12/2025	25015577

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
11/06/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGREMENT : **S060J147**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
24 RUE THOMAS EDISON

60180 NOGENT SUR OISE
03.44.54.72.50

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR
N° D'AGREMENT : 095K7051
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AM-482-WR (F)	03/02/2016	05/03/2010

Marque	Genre	Carrosserie
TEMSA	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
NLTTMSF6L01000091	M3

Type/CNIT	Energie
TMF62GB124CV	GO

Document(s) présenté(s)
Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
218063

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule-école TCP

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures
0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Avant, Arrière)

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=0.85m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 50%) : 64%
Efficacité par essieu : E1 : 68% E2 : 61%
Déséquilibre (<20%) E1 : 18% E2 : 7%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 27%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.1% D:-1.3% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:+1.4% D:+1.0%

État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge:
Véhicules de transport en commun de personnes

NORD 2189 FC

CARROSSERIE VINCENT

www.carrosserie-vincent.fr

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°CVTEMSA 15/02
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....**TCP**..... Type : **TM MOD** -Variante Version: FG62GB124

Marque TEMSA..... Version d'aménagement: UFR & Véhicule d'Apprentissage à la conduite

N° d'identification du véhicule (à compléter) :..... NLTTMSF6L01000091

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	1	1			1	1		
Assis	53	49			53	49		
Sièges à assise relevable	0	0			0	0		
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	1			0	1		
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0	0			0	0		
Debout	22	22		(a)	0	0	(b)	(b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	77	74			55	52		

(a) suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71
(b) exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transport publics routiers reservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur				
Convoyeur				
Couchés				
Assis				
Accompagnateur obligatoire couché				
assis				
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées				
assises				
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées				

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74.
Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 69bis
Vitesse maximale 100km/h sur autoroute
Transport d'enfants en application de l'article 49
Véhicule équipé du dispositif de vérrouillage prévu à l'article 51.2
Ce véhicule est équipé de feux de détresse "ENFANTS"
Avertisseur de recul réservé au transport d'enfants
Véhicule d'apprentissage à la conduite

Fait à Etoile sur Rhône , le 18/12/2015
Le constructeur

CARROSSERIE VINCENT & FILS
530 Route du Parquet - ZA Blacheronde
26800 ETOILE SUR RHONE
Tél. 04 75 60 60 20 - Fax 04 75 60 63 40
Siret 436 980 262 00014 - APE 2920Z